

# PREMIÈRE BIENNALE INTERNATIONALE DE GRAVURE EN GRANDE-BRETAGNE

Bradford City Art Gallery and Museums Cartwright Hall  
Bradford 9 Yorkshire England

## But de l'Exposition

Le but de cette exposition est d'encourager par tous moyens la gravure originale, et de permettre une telle manifestation régulièrement tous les deux ans. La première exposition aura lieu à la Bradford City Art Gallery, du 23 novembre 1968 au 19 janvier 1969.

## Définition de la Gravure originale (admise à participer à cette Exposition)

Seront considérées comme gravures originales les gravures obtenues par toutes les techniques de la gravure originale (eau-forte, pointe sèche, burin, lithographie, bois, sérigraphie, etc.), en noir ou en couleur.

Ne seront pas admis :

- 1) les monotypes ;
- 2) les copies d'œuvres d'art réalisées par des procédés photo-mécaniques ou tous autres procédés mécaniques, même celles éditées à tirage limité, et signées par l'auteur des dites œuvres d'art ;
- 3) toutes gravures qui peuvent être considérées comme des reproductions d'une œuvre d'art, quelque soit le procédé employé ;
- 4) toute épreuve faisant partie d'un tirage dépassant 75 exemplaires.

Seules les gravures exécutées au cours des années 1967 et 1968 seront admises.

Le format des gravures est laissé au choix des graveurs, sans aucune limitation de dimension.

Chaque épreuve doit être signée, datée et numérotée par son auteur. Épreuves d'auto peuvent être soumis.

## Règlement concernant les Participants

Les graveurs de tous pays peuvent soumettre deux gravures au Jury de la Biennale. Il y aura de plus quelques graveurs invités exceptionnellement par le Jury. Ceux-ci seront admis d'office.

## Membres du Jury

S. W. Hayter, David Hockney.

## Date des Envois

Toute demande de renseignements, ainsi que tous les formulaires correctement remplis par les artistes graveurs, devront parvenir à la Bradford City Art Gallery avant le 15 septembre 1968.

Toute gravure dont le formulaire arriverait à Bradford après cette date sera automatiquement refusée.

La demande de formulaires supplémentaires devra être envoyée à l'adresse suivante : M. le Directeur, Bradford City Art Gallery, Bradford 9, Yorkshire, Angleterre.

## Moyens d'envoi des Gravures pour les Graveurs domiciliés à l'étranger

Les gravures doivent être envoyées roulées dans des rouleaux de carton très fort, fermés à chaque extrémité. La fiche C, dûment remplie, doit être collée très visiblement à l'extérieur du rouleau. La fiche B doit être remplie et insérée dans le rouleau avec l'envoi de gravures. La fiche A, dûment remplie, doit être envoyée, par lettre ordinaire, directement à la Bradford City Art Gallery. Cette lettre, contenant la fiche A, doit parvenir à la Bradford City Art Gallery avant le rouleau contenant les épreuves, en raison des règlements de la Douane anglaise.

Aussitôt reçue, chaque gravure sera examinée par les organisateurs, et tout dégât constaté sera immédiatement signalé à l'expéditeur.

Toute gravure reçue, et qui n'aurait pas été envoyée conformément à ces instructions, sera automatiquement renvoyée à l'expéditeur.

## Catalogue

Du fait de leur envoi, les graveurs accordent automatiquement le droit de reproduction de leurs œuvres dans le catalogue. Les organisateurs se réservent le droit de choisir, de photographier ou de reproduire par n'importe quel procédé les gravures de leur choix, pour le dit catalogue et pour la publicité de l'exposition.

## Assurance des Œuvres

Les œuvres reçues par la Bradford City Art Gallery seront assurées par les organisateurs à partir de la date d'arrivée des envois, jusqu'à la date à laquelle les gravures quitteront la galerie. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les épreuves en transit.

## Prix

Des prix seront attribués à l'occasion de cette exposition.

## Vente des Épreuves

Le prix des gravures en livres Sterling doit être indiqué sur la fiche.

En cas de vente, la Bradford City Art Gallery retiendra 15% du prix indiqué.

Toute demande d'achat ne pouvant être satisfaite par la vente de l'épreuve ou des épreuves exposées, sera signalée aux exposants après la clôture de l'exposition.

## Règlements généraux

Chaque graveur est tenu d'accepter les règlements de l'exposition indiqués dans la présente notice.

continuité 3/50 ~~FLAMSDIERCE~~ 3/50  
cepage E/A. CONTINUITE E/A



5151



complemporanea